

Ecrit par le 22 février 2026

Il est maintenant temps de chasser « en meute »



C'était il y a un peu plus de trois ans maintenant. À l'occasion d'une rencontre avec la presse à l'issue de ses premiers mois d'exercice, [Bertrand Gaume](#), préfet de Vaucluse, avait alors fait le point sur ses premiers pas dans notre département suite à sa nomination. Auparavant en poste en Corrèze, ce dernier avait plusieurs fois évoqué son ancienne affectation lors de ce bilan incitant l'un de nos confrères de la presse quotidienne à l'interroger sur les différences entre Corrèze et Vaucluse. « Eh bien, en Corrèze, avait-il répondu après un léger temps de réflexion, il y a des communistes, des gaullistes, des socialistes, des radicaux, mais dès qu'ils sortent du département il n'y a que des Corréziens. Hors de leurs frontières, ils chassent en meute avec pour seul objectif l'intérêt de leur territoire. » En quelques mots, ce serviteur de l'État, particulièrement apprécié des élus vauclusiens (son prédécesseur ayant tout fait pour être singulièrement détesté), venait de tacler – avec la délicatesse qui le caractérise – notre incapacité à jouer collectif.

Il faut dire que dans le département entre le Comtat, le Haut-Vaucluse, l'Enclave, le Ventoux, les Monts de Vaucluse, une cité des papes penchant de plus en plus dans le Gard et les Bouches-du-Rhône et un Sud Luberon aspiré chaque jour davantage par la métropole Aix-Marseille, chacun semble jouer sa

Ecrit par le 22 février 2026

propre partition. Une tendance encore renforcée par des frontières administratives de plus en plus en décalage avec la réalité des bassins de vie. Ici donc, pas de meute mais plutôt des loups solitaires se contentant de maintenir une neutralité indifférente avec leurs voisins.

En effet, pourquoi jouer en équipe lorsque l'on dispose d'autant d'atouts en un si petit territoire ?

Les temps changent, mais pas forcément en Vaucluse où l'on se plaint à regarder passer les trains, au propre comme au figuré comme avec la gare TGV de Courtine où si peu a été fait depuis plus de 20 ans. Un Vaucluse où, comme un symbole, trois des quatre anciens présidents du Conseil départemental ont été élus au bénéfice de l'âge. Idem pour le dernier président de la CCI. Il ne s'agit pas de faire du jeunisme à tout va, mais il est parfois difficile d'imaginer demain avec les yeux d'hier. Voilà pourquoi, certainement, le Vaucluse figure maintenant au 5e rang des départements les plus pauvres de France. Le gâchis semble immense, à la hauteur du formidable potentiel de ce territoire.

« Un alignement des planètes inédit pour le Vaucluse. »

Malgré tout, tout pourrait changer. Et sans tomber dans un optimisme béat, le Vaucluse pourrait bénéficier d'un alignement des planètes inédit. Ainsi, pour enfin mener cette meute vauclusienne vers le succès, c'est plutôt désormais du côté des louves qu'il faudrait chercher. À commencer par le Département où, pour la première fois, une femme a été élue à la présidence depuis sa création en 1793. L'institution vauclusienne désormais dirigée par Dominique Santoni entend jouer le rôle de locomotive du territoire en fédérant toutes les bonnes volontés locales. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur d'autres louves comme Jacqueline Bouyac, présidente de la CCI ainsi que du nouveau parc naturel régional du mont Ventoux, et Cécile Helle, maire d'Avignon dont l'entente avec la nouvelle présidente du Conseil départemental sera déterminante pour pousser le Vaucluse hors les murs. Sans oublier tous ceux qui veulent faire avancer le Vaucluse dans le bon sens.

Avec en 1re ligne, la CCI de Vaucluse qui possède désormais une gouvernance stabilisée, enfin en ordre de bataille pour, on l'espère, accompagner les entrepreneurs dans le développement économique de notre territoire.

Dans cette redynamisation, le Vaucluse doit aussi voir au-delà de ses frontières. Regarder au-delà du Rhône afin d'agglomérer le Gard rhodanien laissé à l'abandon par la région Occitanie. Regarder aussi de l'autre côté de la Durance, vers le Pays d'Arles qui a senti si près le vent du boulet de la fusion forcée avec la métropole marseillaise : il sait que son seul allié, pour conserver son autonomie, ne peut être que le Vaucluse.

Chasser en meute n'est pas une option, c'est une question de survie.

Ecrit par le 22 février 2026

Inondations : état de catastrophe naturelle pour les communes gardoises du bassin de vie d'Avignon



Vingt-neuf communes gardoises viennent d'être reconnue en état de catastrophe naturelle via l'arrêté du 22 novembre 2021 publié au journal officiel du 14 décembre 2021.

Cette décision fait notamment suite aux inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021.

Elle concerne de nombreuses communes gardoises du bassin de vie d'Avignon. A savoir :

- les Angles

Ecrit par le 22 février 2026

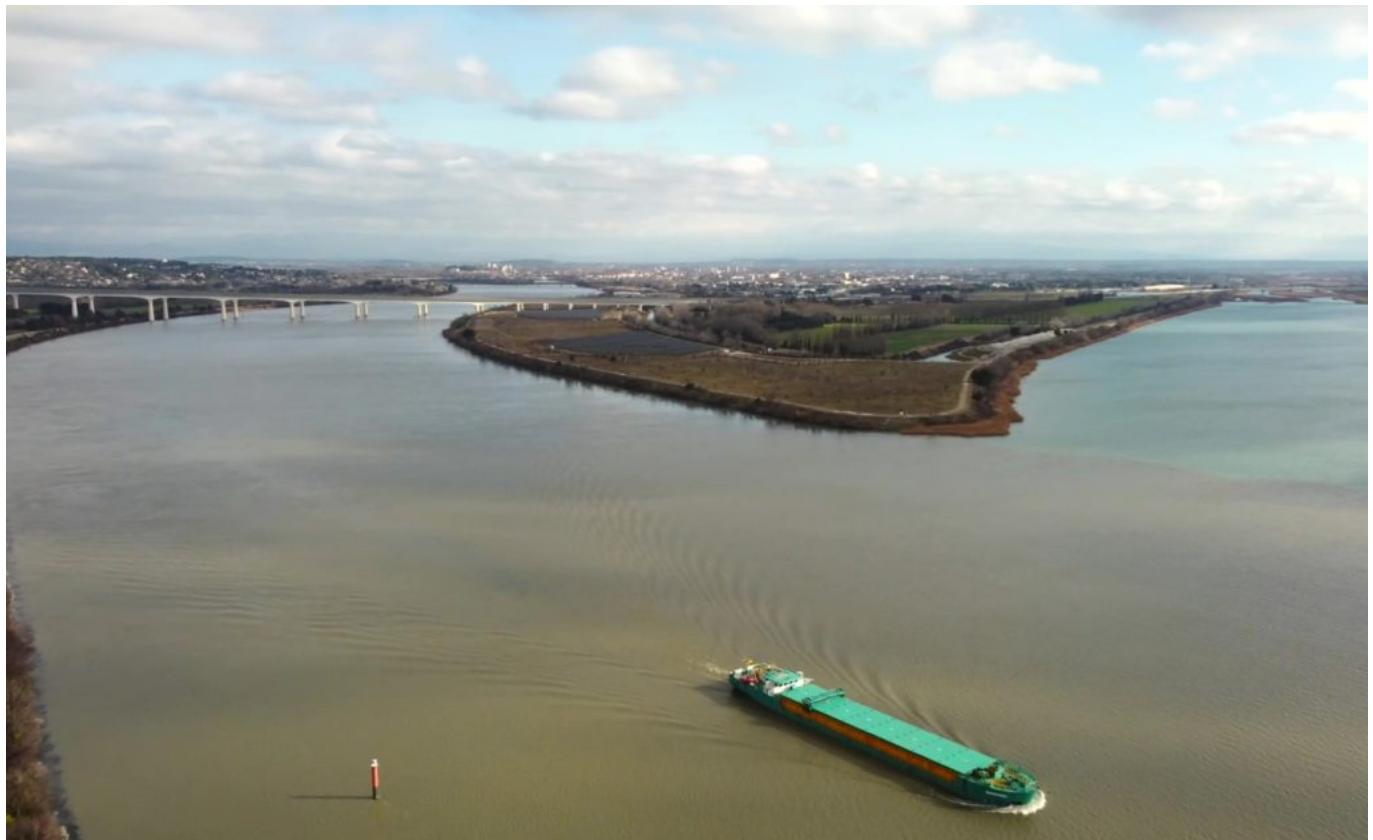
- Aramon
- Estézargues
- Fournès
- Pujaut
- Rochefort-du-Gard
- Tavel
- Villeneuve-lès-Avignon

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel (soit jusqu'au 24 décembre) pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.

L.G.

Bassin de vie d'Avignon : les intercommunalités veulent jouer collectif

Ecrit par le 22 février 2026



Trois départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI, le bassin de vie d'Avignon est tiraillé par de nombreuses contraintes. Les intercommunalités de ce territoire entendent pourtant désormais travailler ensemble pour mener des projets communs. Avec au programme pour débuter : la mobilité durable et l'aménagement du territoire.

Huit intercommunalités du bassin de vie d'Avignon viennent d'engager une démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs. »

Dépasser les périmètres institutionnels

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin), les Communautés de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Ventoux Sud, Sorgues du Comtat et le Pays d'Apt Luberon pour le Vaucluse, ainsi que l'agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard pour le Gard, entendent ainsi dépasser ces freins administratifs. Objectif : mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

Nombreux défis à relever

« Les différentes intercommunalités qui composent le grand bassin de vie d'Avignon sont ainsi confrontées à de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de

Ecrit par le 22 février 2026

développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de transition écologique ou de positionnement régional, expliquent les 8 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »

« Le grand bassin de vie d'Avignon est un véritable espace vécu aux nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, poursuivent ces collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie. Les déplacements quotidiens de toutes natures, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles en font un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels. »

Les transports et l'aménagement pour priorité

A l'initiative du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat, avec l'appui de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), 2 premières rencontres ont eu lieu depuis le mois de juillet entre les présidents de ces intercommunalités. A cette occasion, ces derniers ont défini des sujets prioritaires de coopération, en particulier la mobilité et l'aménagement du territoire.

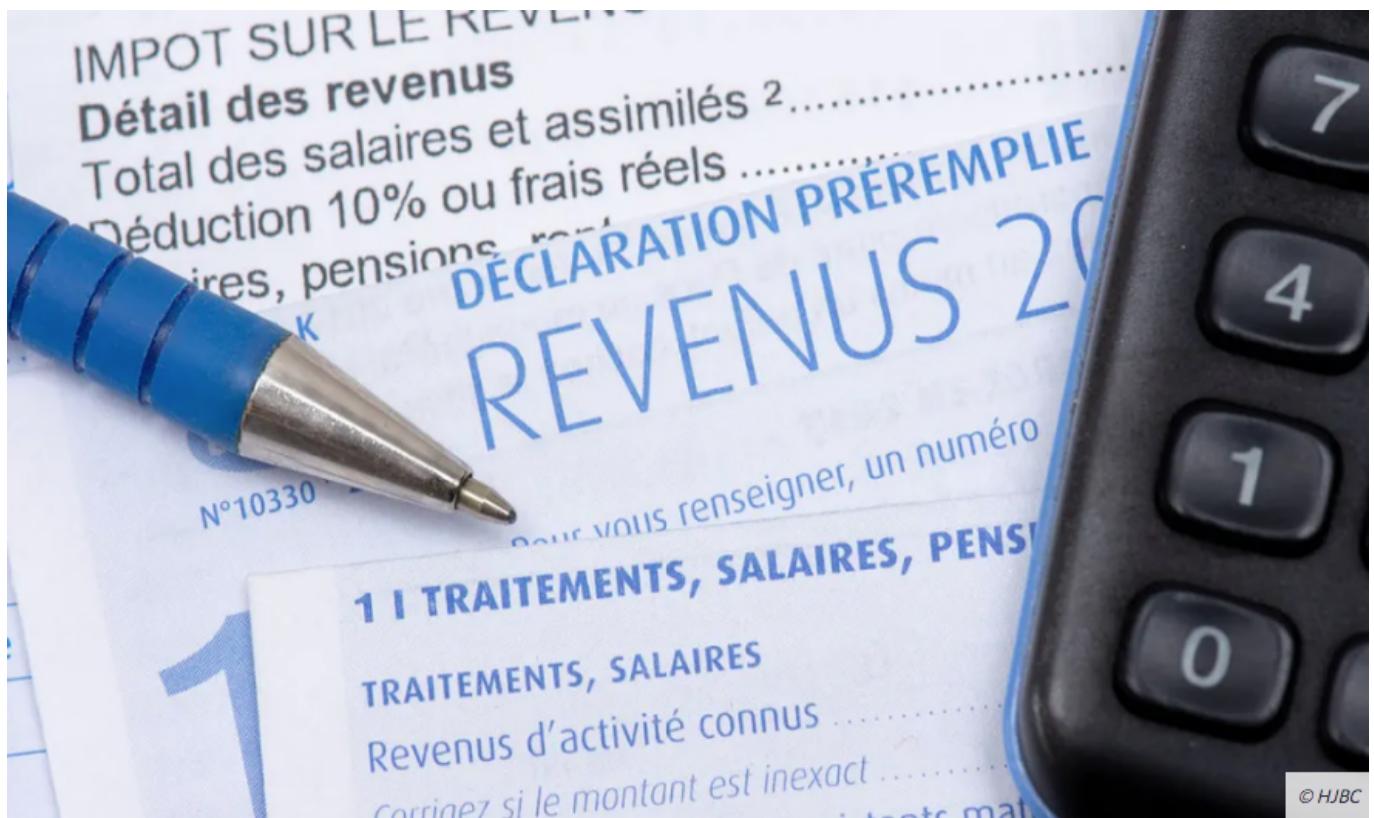
Une feuille de route a été fixée pour 2022 :

- déterminer la forme la plus adaptée de cette alliance qui ne doit pas se substituer aux compétences et prérogatives des intercommunalités ;
- préfigurer et lancer des actions communes, notamment en matière de mobilité durable.

« Au mois de février 2022, un troisième rendez-vous est prévu et sera ouvert aux autres intercommunalités du Grand bassin d'Avignon (ndlr : on pense à celles du Nord des Bouches-du-Rhône plus particulièrement) souhaitant être associées à cette démarche. Elle aura pour objectif d'avancer dans la formalisation de l'outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »

Impôt sur le revenu : qui gagne quoi ?

Ecrit par le 22 février 2026



Retrouvez, commune par commune, le détail des baisses d'impôts sur le revenu pour les villes de Vaucluse ainsi que celles de la Grande Provence.

Avec la réforme du prélèvement à la source, le Gouvernement a voté la baisse du barème de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances pour 2020. De fait, il a appliqué cette baisse dès janvier dernier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système. Cette décision est destinée à profiter aux ménages les plus modestes parmi les redevables de l'impôt sur le revenu. La mesure bénéficie à 17,3 millions de foyers fiscaux pour un montant total de 5,2 milliards d'euros, soit une baisse d'impôt moyenne de 300 € par ménage.

Davantage de baisse chez nos voisins

En Vaucluse, cette mesure a concerné 131 827 bénéficiaires pour un montant total de 39,14 M€ et un gain moyen de 297 € par ménage. A part les Alpes-Maritimes (296 € de gain par ménage), il s'agit du plus faible avantage en Provence-Alpes-Côte d'Azur ([voir tableau I](#)). Nos voisins du Gard (301 €), de l'Ardèche (302 €) et de la Drôme (305 €) affichent également des gains supérieurs au Vaucluse.

Dans le détail ([voir tableau II](#)), c'est à Gignac que cette baisse bénéficie le plus aux ménages du département (404 €), devant Sannes (376 €), Buisson (366 €), Saint-Marcellin-lès-Vaison (358 €) et Modène (353 €). Pour les principales villes du Vaucluse, ces diminution d'impôts s'élèvent à 301 € à Orange, 298 € à Bollène, 293 € à l'Isle-sur-la-Sorgue, 286 € à Vaison-la-Romaine, 282 € à Valréas, 281 € à

Ecrit par le 22 février 2026

Carpentras, 277 € à Apt, 274 € à Avignon et 267 € à Cavaillon.

Poursuite de la réduction des impôts

Enfin, pour le bassin de vie d'Avignon et la Grande Provence ([voir tableau III](#)) c'est Sauveterre qui bénéficie des plus importantes baisses (356 €), devant Chusclan (332 €), Rognonas (331 €), Pujaut (330 €), Rochefort-du-Gard (327€) et Boulbon (323 €).

Dans les principales villes alentours, ces diminutions s'élèvent à 304 € à Châteaurenard, 300 € à Bagnols-sur-Cèze, 298 € à Villeneuve-lès-Avignon, 291 € à Arles, Saint-Rémy-de-Provence et Beaucaire, 285 € à Tarascon ou bien encore 283 € à Nîmes.

« Depuis 2017, le Gouvernement a massivement et durablement baissé les impôts de tous les Français, explique Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. Face à la période de crise que nous traversons, nous allons poursuivre la réduction des impôts pour tous les ménages. ».

Déconfinement : un rideau de 'faire' va-t-il s'abattre sur le Grand Avignon ?

Ecrit par le 22 février 2026



Vert, orange, rouge ? Lors du prochain déconfinement tant attendu, l'agglomération du Grand Avignon risque de se trouver en condition aussi inédite que kafkaïenne. Et finalement, quel que soit son classement, la situation devrait au moins permettre de mettre en lumière de manière irréversible l'absurdité de son découpage administratif.

Mardi dernier, le premier ministre Edouard Philippe a présenté à l'Assemblée nationale les grands axes du plan de déconfinement de son gouvernement. Avec comme ligne directrice, ce qu'il sera possible de 'faire' ou de 'ne pas faire' à partir du 11 mai prochain, selon que son département soit classé en vert (pour un large déconfinement) ou en rouge (où la fin du confinement prendra une forme plus stricte).

Pour établir, ce classement les autorités de santé vont s'appuyer sur 3 critères : 'l'évolution du nombre de cas sur une semaine' pour évaluer l'activité de la circulation du virus, 'la capacité de dépistage des départements' afin de s'assurer que le système local de tests et de détection des cas contacts soit suffisamment prêt et le 'taux d'occupation des services de réanimation' pour veiller à ne pas saturer les capacités hospitalières.

Ecrit par le 22 février 2026

Mur de Berlin administratif ?

Dans l'actuelle 'carte météo' 3 couleurs du Covid-19 présentée par le ministère de la Santé, le département du Gard apparaît en vert alors que ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône figurent en orange. Une situation inédite qui, si elle restait en l'état, mettrait le bassin de vie d'Avignon dans une situation ubuesque autant qu'embarrassante. En effet, s'il faut bien fixer quelque part une limite entre les départements, celles qui séparent Avignon de ses voisins apparaissent de plus en plus anachroniques et déconnectées de la réalité quotidienne de la 16^e aire urbaine de France ([Etude Insee](#)). Car, en l'espèce, déconfiner une zone aussi dense qu'Avignon sur la base des découpages départementaux reviendrait quasiment à déconfiner Paris par arrondissement. On imagine aussi mal un déconfinement fractionnaire des agglomérations de Saint-Etienne, Tours ou bien encore Clermont-Ferrand, toutes derrières celle de la cité des papes (la 10^e plus dynamique de l'Hexagone sur la période 2011-2016). C'est pourtant ce qui pourrait bien arriver à Avignon.

« il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance... »

Une agglomération 'éparpillée façon puzzle'

Un cas de figure aussi ridicule qu'inutile prenant la forme d'une sorte de mur de Berlin administratif avec le Rhône dans le rôle d'un nouveau rideau de 'faire'. Une perspective qui fait réagir, Patrick Vacaris, peu enclin à voir la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qu'il préside 'éparpillée façon puzzle'.

« Nous ne savons pas encore le détail des conditions et des contraintes mises en place dans le cadre de ce futur déconfinement, mais dans un monde idéal, il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance... », regrette-t-il déjà en se contentant « d'une décision cohérente » concernant 'seulement' les frontières des 16 communes du Grand Avignon dont 7 gardoises.

Si effectivement le détail pratique de ce qu'il sera possible de faire, ou de ne pas faire, selon la couleur de son classement départemental n'est pas encore connu, on sait déjà que les mesures différentes de déconfinement devraient concerner les établissements scolaires, les crèches, les modalités de télétravail, l'ouverture des commerces, la tenue des marchés, les rassemblements, les déplacements... Autant d'activités et de services qui vont toucher des centaines de milliers d'habitants de ce territoire à cheval entre 3 départements et 2 régions.

Appel au discernement de l'Etat

« On sait déjà que l'on déconseille les déplacement entre les départements, constate celui qui avait prévu

Ecrit par le 22 février 2026

de céder la présidence de l'agglomération le 6 avril dernier suite aux élections municipales et après avoir assuré l'intérim de Jean-Marc Roubaud depuis un peu plus de 1 an. Mais nous allons faire comment alors que les déplacements interdépartementaux constituent notre quotidien ? »

En filigrane, le président gardois de la plus importante agglomération de Vaucluse entrevoit déjà le cauchemar 'institutionnelo-administrato-réglementaire' pour ses services. Les contraintes pour les passagers et les conducteurs changeront-elles une fois le Rhône franchi ? Les agents chargés du ramassage des déchets utiliseront-ils les mêmes procédures selon l'endroit où ils seront ? Le trait est forcé, mais il met en lumière l'absurdité dans laquelle le Grand Avignon pourrait se trouver d'ici quelques jours.

« Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement »

Le président Vacaris se met également à la place de ses administrés en imaginant déjà comment leur expliquer que les dates de réouverture des collèges ou bien encore l'accès aux parcs et jardins seront différents d'une berge à l'autre de la 4^e aire urbaine de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aussi impensable que de dire aux Marseillais que ce qui est en vigueur d'un côté du Vieux-Port ne l'est pas en face...

« Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement », espère le président du Grand Avignon qui se félicite toutefois déjà de la nature des rapports qui lient ses représentants avec les collectivités du département.

« J'apprécie que, durant cette crise plus particulièrement, l'Etat s'appuie sur les acteurs du territoire. Il y a une vraie efficacité entre nos collectivités et les services de l'Etat afin d'apporter les meilleures solutions dans les délais les plus brefs. »

« C'est dans cet esprit que nous souhaitons que l'Etat s'appuie aussi sur nous pour mettre en place les conditions d'un déconfinement au plus près de la population et de la réalité de son quotidien. Et si cela devait s'avérer nécessaire, je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. »

« je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. »

Edouard Philippe : « adapter localement »

Dans son discours devant les députés, Edouard Philippe ne dit pas autre chose en rappelant qu'il faut « agir progressivement » et « adapter localement » le déconfinement. De quoi mettre tout de même l'Etat dans une situation embarrassante. Soit ce dernier applique le découpage à la lettre et il s'expose à de sérieuses conséquences en élargissant la fracture sanitaire. En effet, comment expliquer qu'il ne faut pas

Ecrit par le 22 février 2026

exposer les Vauclusiens, notamment en raison des tensions sur les services de réanimation de l'hôpital d'Avignon, alors que l'on exposerait les habitants du Gard avignonnais (pourtant dépendant du même hôpital) sous prétexte qu'ils seraient rattachés statistiquement au centre hospitalier de Nîmes (on pourrait d'ailleurs dire exactement la même chose avec les habitants de Châteaurenard vis-à-vis des établissements de santé de la métropole Aix-Marseille). Difficile donc dans ces conditions pour l'Etat de ne pas faire preuve d'une certaine souplesse afin d'être en phase avec la réalité. Moins grave, mais tout aussi mobilisateur que la santé, les parents ayant des enfants scolarisés sur l'autre rive seront aussi les premiers à dénoncer la 'déconnexion' de l'Etat. Enfin, le déconfinement a principalement pour but de relancer l'activité économique. Dans ce cas de figure, comment justifier à nouveau de scinder en deux un territoire aussi interdépendant. A moins de s'asseoir sur son redémarrage, même s'il s'agit d'un des départements les plus pauvres de France qui n'en demande pas tant.

Cependant, plutôt enclin actuellement à s'appuyer sur les recommandations et la connaissance des élus locaux, les services de l'Etat peuvent aussi accorder un statut unique à l'agglomération en la classant, dans son intégralité, en vert ou en rouge. Mais là, ce serait officieusement légitimer ceux qui demandent un rattachement de l'ensemble des communes gardoises du Grand Avignon au département de Vaucluse.

Au final, quel que soit la décision prise et la couleur retenue, cette crise aura déjà montrée les limites et les incohérences de frontières administratives qui ne sont plus adaptées à notre temps. Et, comme dans beaucoup d'autres domaines où l'ancien monde devra faire place à une nouvelle vision, il est désormais impératif d'imaginer l'avenir de notre territoire avec les yeux d'aujourd'hui et, mieux encore, avec ceux de demain.

Ecrit par le 22 février 2026



Ecrit par le 22 février 2026

Patrick Vacaris, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Barbentane : la salle des Fêtes transformée en manufacture de masques



La commune organise lors du pont du 1er mai une manufacture de fabrication de masques lavables à la salle des fêtes.

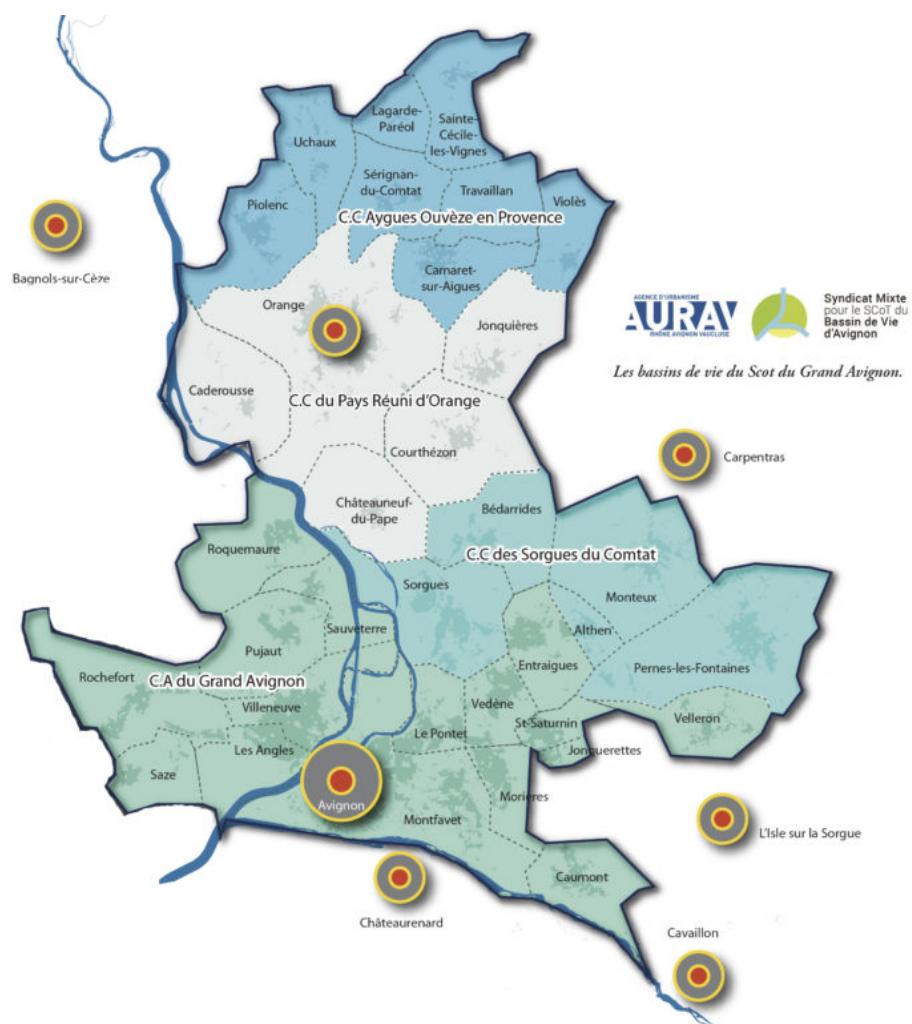
Une initiative solidaire de certains habitants pour laquelle la Ville a financé l'achat du matériel nécessaire à la réalisation de ces masques avec, entre autres, l'acquisition de 3 kilomètres d'élastiques. La mairie a notamment pu compter sur le soutien de l'enseigne de prêt-à-porter Souleiado qui a offert 126 mètres de tissus. À ce jour, 25 personnes se sont portées volontaires pour confectionner au moins 4 000 masques en tissu lavable fidèles aux normes AFNOR. Par ailleurs, la mairie lance un appel à la solidarité aux couturier(ière)s qui souhaiteraient apporter leur aide. Quant à la distribution des masques aux habitants de la commune, elle commencera dès le lundi 4 mai.

Du vendredi 1er au dimanche 3 mai. 08h à 12h et de 13h30 à 17h30. Salle des fêtes de Barbentane. Route de Boulbon. Barbentane.

Ecrit par le 22 février 2026

Inscriptions : auprès de la mairie : 04 90 90 85 85 ou contact.mairie@barbentane.fr.

Dessine-moi les territoires



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin de vie d'Avignon préside au

Ecrit par le 22 février 2026

développement urbain et économique du territoire en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le respect du cadre et de la qualité de vie est un élément majeur pour ses 304 224 habitants et les 50 000 personnes à venir en 2035. Ses défis majeurs ? Exister face à l'Occitanie et au Gard Rhodanien pour préserver sa dynamique et surtout sa voix et son droit à la croissance sur l'échiquier politique.

Lire [ici](#) l'interview de Stéphane Garcia, 1er vice-président du [Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon](#) et [ici](#) l'interview de Gilles Périlhou, directeur de l'[Aurav](#).

Les Scots, Schémas de cohérence territoriale, ponctuent et rythment les bassins de vie d'aujourd'hui tout en prévoyant la croissance et les usages de demain. Documents administratifs stratégiques, politiques mais surtout pratiques, ils engagent de la plus petite commune au département, à ses voisins jusqu'aux régions limitrophes réclamant une vision géographique et urbanistique allant du micro au macro à la manière d'un organisme vivant qui déploie ses Synapses. Mon tout ? Dessine une organisation d'usage protéiforme et souple pour que les habitants y vivent autant en autonomie qu'en harmonie dans la grande roue du changement. Et c'est tout l'objectif du Scot du bassin de vie d'Avignon.

■ Le Schéma de cohérence territoriale

Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle d'un bassin de vie. C'est un projet, un outil de planification et de développement durable qui définit des choix et orientations politiques s'articulant avec d'autres documents. Son élaboration s'inscrit dans la durée et mobilise les élus, les acteurs institutionnels et la société civile.

■ Il contient trois documents

Tout d'abord un rapport de présentation qui permet de prendre connaissance, de comprendre et de mettre en relation les données, de les analyser pour définir les enjeux du territoire avec ses paramètres comme le diagnostic qui étudie les fonctionnements et les dysfonctionnements en termes de démographie, logement, économie, transport, environnement. L'état initial de l'environnement avec sa biodiversité, les risques, la qualité de l'air et de l'eau, les ressources naturelles et le paysage, l'évaluation environnementale. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit l'évolution du territoire et ses grands objectifs hiérarchisés par ordre d'importance. Enfin, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'impose face aux documents d'urbanisme locaux ainsi qu'aux autres documents comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU), Programmes locaux de l'habitat (PLH), Plans de

Ecrit par le 22 février 2026

déplacements urbains (PDU). Ses préconisations permettent l’application du projet politique qui intervient sous forme de cartographies et de chiffres commentés.

■ Le Scot du Grand Avignon

Le Scot du Grand Avignon intervient sur deux régions : Sud Provence Alpes-Côte d’Azur et Occitanie ainsi que sur deux départements : le Vaucluse et le Gard. Il s’étend sur 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté d’agglomération du Grand Avignon et les 3 communautés de communes du Pays réuni d’Orange, Les Sorgues-du-Comtat et Aygues-Ouvèze-en-Provence. Il regroupe 34 communes sur une superficie de 770,79 km² et une population de 312 262 habitants (chiffres 2016). Enfin, à cheval sur deux régions et deux départements, le Scot du bassin de vie d’Avignon est un territoire charnière, au centre des échanges de l’arc méditerranéen et du couloir rhodanien. Il joue un rôle d’interface grâce à son accessibilité.

■ 4 défis

Le Scot a pour ambition de renforcer l’attractivité et le rayonnement du bassin de vie ; de jouer un rôle central au sein du Delta rhodanien ; de conserver la force d’un ‘territoire à taille humaine’ offrant une qualité et un cadre de vie qualitatif. Le 1er défi est donc de tirer parti de sa position centrale entre les régions comme un levier d’attractivité et de rayonnement ; le 2e est de constituer un territoire exemplaire en termes écologique et énergétique ; le 3e est de s’inscrire durablement dans un mode de développement vertueux et, enfin, le 4e est de nourrir une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d’un territoire dynamique.

■ Dans le détail

Le plus gros du travail consistera à accueillir environ 50 000 personnes supplémentaires d’ici 2035, sachant que le solde naturel du bassin de vie est déjà important avec 0,5% de croissance annuelle. Pour cela, il sera plus que souhaitable de créer les conditions nécessaires à la création d’environ 20 000 emplois afin d’accompagner la croissance démographique et le renforcement de l’attractivité du territoire. Il sera aussi question de favoriser les solidarités et d’accompagner la reconquête des centres-villes et villageois par une organisation territoriale équilibrée ; d’affirmer Avignon et Orange comme pôles majeurs du territoire ; de miser sur six polarités d’intérêt métropolitain : Avignon Centre, Orange Centre, Avignon Confluence, Avignon Nord, Avignon Sud et Beaulieu à Monteux. Cette

Ecrit par le 22 février 2026

'armature urbaine' érigée sur quatre niveaux devrait garantir la cohésion territoriale : le cœur urbain (Avignon, Orange, Sorgues, Mourières-les-Avignon, Les Angles, Vedène, Le Pontet), les pôles intermédiaires, les pôles villageois ainsi que les pôles de proximité.

■ Infrastructures de transport européennes

Et, surtout, le Scot du bassin de vie d'Avignon (BVA) doit affirmer son rôle de porte d'entrée de l'espace rhodanien en tirant davantage parti de la présence d'infrastructures de transport d'envergure européenne avec la gare TGV, l'aéroport, de grands axes autoroutiers et des ports fluviaux. Il est également question de finaliser le projet Leo (Liaison est-ouest) et le contournement d'Orange.

■ Mobilité

Pour une mobilité efficacement organisée les 4 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), les 2 régions et les autorités organisatrices de la mobilité, les collectivités avec, notamment, le PDU (Plan de déplacement urbain), Sorgues et Orange, devront s'entendre sur des objectifs communs sachant que seront priorisés les transports collectifs et les déplacements doux du bassin de vie d'Avignon. Urbanisme et mobilité seront corrélés afin de limiter les déplacements à la source comme seront facilités l'accessibilité aux équipements et services par un maillage équilibré. La pratique du vélo sera promue autour de grands itinéraires de mode doux comme la Via Rhôna, la Via Venaissia et le Val de Durance.

■ Les Inter-scots

Le Scot d'Avignon doit également entrer en congruence avec les Scots voisins de Carpentras, du Pays d'Arles, de Cavaillon et du Gard Rhodanien. Le Scot intervient également pour mettre en œuvre des stratégies régionales avec Sud-Paca et l'Occitanie à travers le Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ce dispositif introduit la notion de stratégie de planification territoriale avec des prescriptions, l'intégration de schémas sectoriels, de co-constructions et renforce la place de l'institution régionale délivrant une vision politique et ses priorités d'aménagement du territoire.

Ecrit par le 22 février 2026

■ Stopper l'étalement urbain

Et c'est là qu'intervient le Scot du Grand Avignon qui doit affirmer son rôle moteur de croissance démographique et économique pour renforcer son attractivité, rapprocher les actifs de leur lieu d'emploi, réduire la périurbanisation et donc son corolaire l'étalement urbain toujours à l'œuvre dans les territoires voisins.

■ Dynamique résidentielle

La production de logements nécessite rééquilibrage et diversification en termes de mixité et de cohésion sociale en proposant des logements accessibles aux actifs qui habitent en dehors du périmètre du Scot mais qui y travaillent et aux personnes retraitées et entrant dans l'âge qui recherchent le maintien à domicile le plus longtemps possible. Le Scot préconise la création de 34 800 logements neufs d'ici 2035 et le réinvestissement dans les 2 600 logements vacants.

■ Réseau de villes moyennes dynamiques

Tout l'enjeu du Scot réside dans son organisation afin d'en faire un territoire solidaire et équilibré en un urbanisme sobre alliant performance énergétique dans ce contexte méditerranéen, ponctué de végétation, où cadre et qualité de vie, où les espaces naturels et agricoles remarquables restent préservés comme les trames vertes pour le végétal et bleues pour les cours d'eau, les paysages du quotidien, les grands paysages. Une attention particulière sera portée aux déchets avec leur optimisation via l'installation d'éco-activités de valorisation de ceux-ci, la diminution des circuits de collecte en mesurant, prévenant, limitant ou corrigeant les impacts environnementaux comme la pollution de l'eau, de l'air, du sol, le bruit, la préservation des écosystèmes.

■ Atouts économiques et stratégie coordonnée

L'attractivité et la compétitivité du territoire se posent en concurrence avec les métropoles voisines. Les bonnes bases pour asseoir ses atouts et spécificités ? La complémentarité des sites économiques et le potentiel foncier. Il est aussi question d'affirmer sa différence avec l'innovation et l'excellence dans les activités locales et traditionnelles.

Ecrit par le 22 février 2026

■ Commerces et grandes surfaces, quelle cohabitation ?

Le Scot comprend un 'Document d'aménagement artisanal et commercial' encadrant l'aménagement et le développement du commerce avec, pour objectif, la priorisation des centres urbains. Celui-ci n'autorise plus les nouvelles zones commerciales ni l'extension de celles existant mais leur densification et diversification avec une plus grande qualité de réalisation architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Le document promeut l'implantation de nouveaux équipements commerciaux en centres-villes et villages.

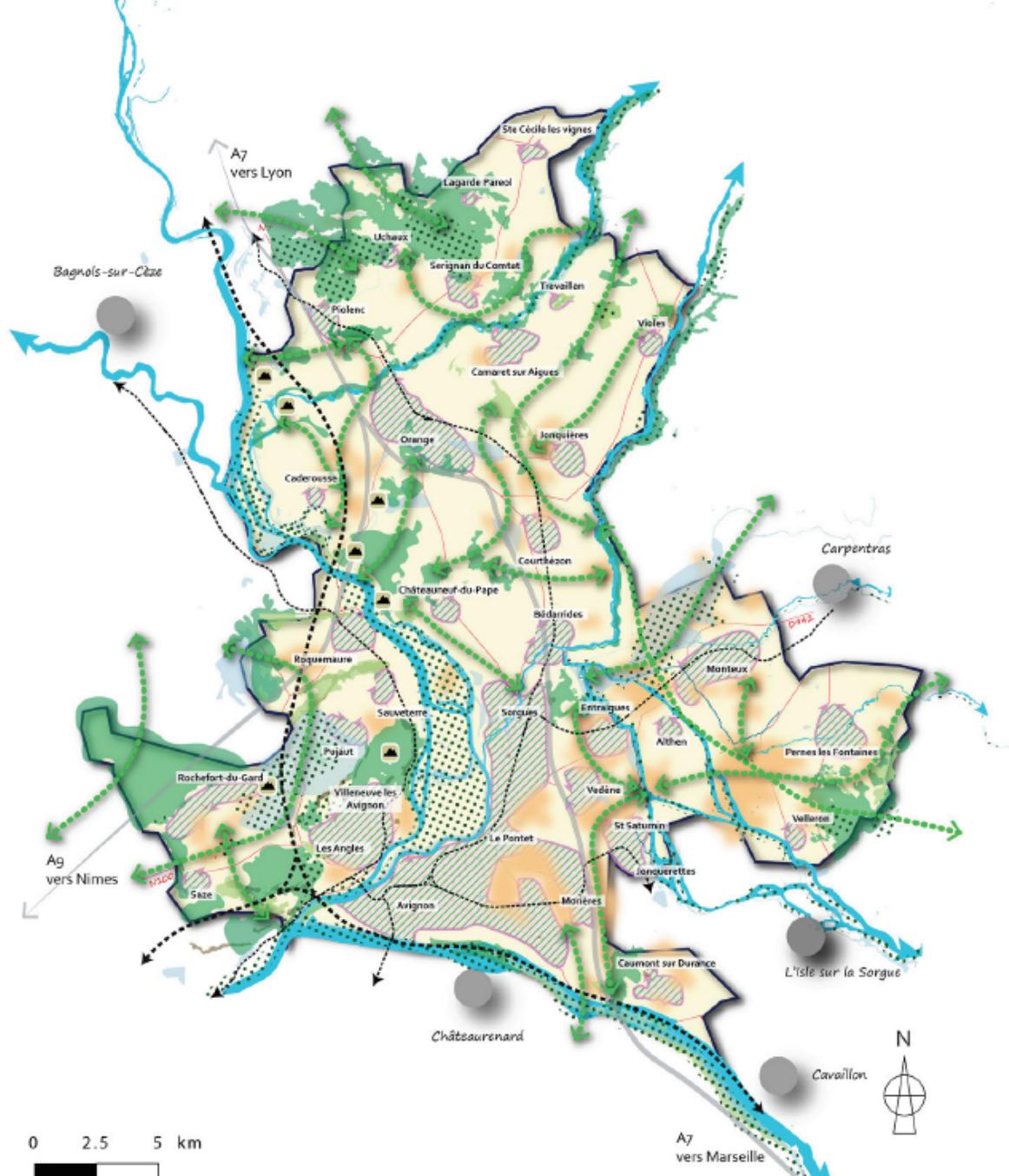
SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Les 34 communes

Althen-des-Paluds, Bédarrides, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Caumont, Courthézon, Châteauneuf-du-Pape, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquières, Le Pontet, Les Angles, Lagarde-Paréol, Montpeux, Orange, Piolenc, Morières-lès-Avignon, Montfavet, Pernes-les-Fontaines, Jonquerettes, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sainte-Cécile-les-Vignes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Sérignan-du-Comtat, Sorgues, Travaillan, Uchaux, Vedène, Velleron, Violès et Villeneuve-lès-Avignon.

Ecrit par le 22 février 2026

Les trames verte et bleue du Scot du bassin de vie d'Avignon.



Sources : www.durau.org

Ecrit par le 22 février 2026

Stéphane Garcia, 1er vice-président du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon



« Ce Scot aura permis de diviser par deux la consommation d'espace pour le développement du bassin de vie d'Avignon. C'était essentiel parce que ça nous met en conformité avec les deux Sraddet Paca et Occitanie (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec lesquels le Scot est en lien. Le Scot nous amène à la sobriété foncière, ce qui était aussi demandé par l'Etat. Il lutte également contre l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et permet ainsi de les protéger et de stopper la création de nouvelles zones commerciales. C'était déjà notre objectif avec la charte d'aménagement commercial car notre bassin de vie est 'suréquipé' en termes d'aménagements commerciaux, zones qui, d'ailleurs, n'ont pas démontré qu'elles créaient de l'emploi. Le Scot est allé plus loin que la charte en précisant qu'à l'intérieur de ces mêmes zones commerciales, comprenant leurs parkings, les extensions de surfaces commerciales qui ne pouvaient aller au-delà de 20 000 m² avec la charte ne pourront, désormais, excéder les 10 000 m². Désormais on ne pourra plus créer de zones commerciales sur le bassin de vie d'Avignon. »

■ La particularité du Scot ?

« Le Scot combine des zones très urbanisées comme les villes-centres d'Orange et Avignon, les villes périphériques et les villages ruraux. Son objectif est d'éviter l'étalement tout en s'abstenant d'une trop forte densification des villages ruraux où l'Etat réclamait 25 logements par hectare alors que les maires de ces villages désirent rester à 15, expliquant que le citadin qui vient s'y installer est justement séduit par cette faible densité d'habitat et cette luxuriance de naturalité ou de

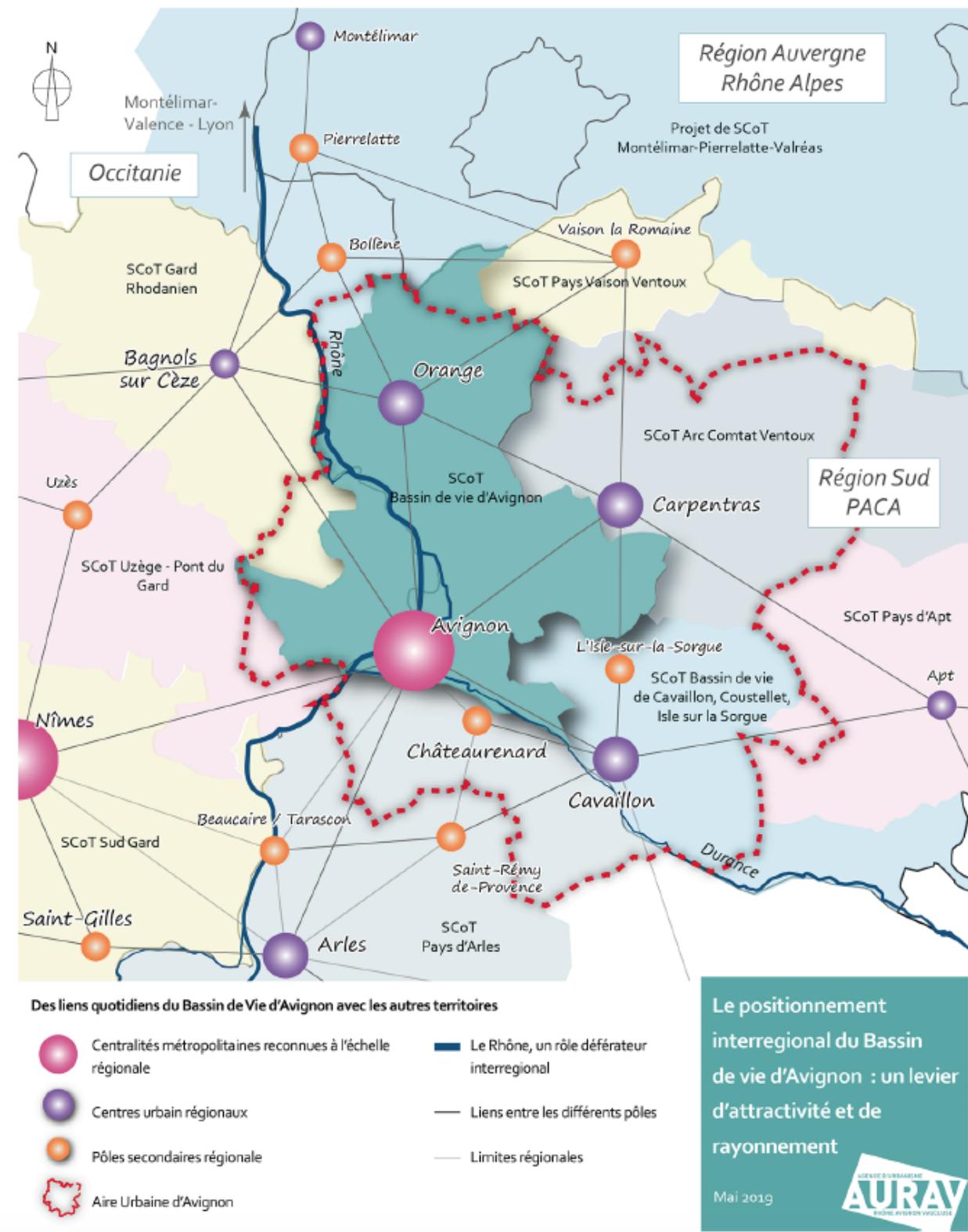
Ecrit par le 22 février 2026

paysages agraires. Avignon est, par exemple, à 60 logements par hectare, Orange à 45 et les villes périphériques à 35. Le Scot crée la condition de l'accueil des habitants dans un cadre de vie. D'ailleurs, Le Scot du Bassin de vie d'Avignon permet de protéger 98,5% des espaces agricoles et 99% des espaces naturels. »

■ Faire vivre le Scot

« Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les porteurs de projets commerciaux, entrepreneuriaux, le consultent avant toute chose, de même que les élus qui sont interpellés par ces mêmes acteurs ou futurs acteurs de développement économique qui proposent de le consulter afin de 'coller' à la réglementation en cours, mais le Scot ce sont surtout des rencontres vivantes. C'est un organisme consultatif et de management car il réunit, de fait, de nombreux élus et notre rôle est de veiller aux bonnes conditions de dialogue commun, de tenir compte de tous les avis pour trouver le meilleur consensus. C'est de la politique à l'état pur. »

Ecrit par le 22 février 2026



Ecrit par le 22 février 2026

Gilles Périlhou, directeur de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse)



« C'est le Syndicat mixte -qui est un regroupement d'EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et de 34 communes - qui porte le Scot (Schéma de cohérence territoriale) et le met en œuvre à travers les PLU (Plans locaux d'urbanisme), dans les politiques publiques et territoriales. Son outil est l'Aurav, ainsi le Syndicat mixte et l'Aurav forment, ensemble, un dispositif permanent d'aménagement du territoire qui suit les tendances démographiques. »

■ L'enjeu

« L'enjeu ? L'animation les échanges permanents entre les élus du territoire sur ces questions d'aménagement et c'est lorsque le Scot est approuvé que tout commence. Il est aussi là pour appuyer les 4 intercommunalités et les 34 communes. La réussite de ce Scot ? Avoir permis une large association, implication et concertation des acteurs institutionnels, des associations et de la société civile. »

■ Potentiel territorial

« Avec ce Scot, les élus se sont mis d'accord sur un vrai projet en le faisant évoluer tant sur la limitation de la consommation de l'espace, de l'urbanisme commercial, de la mise en œuvre des Sraddet (Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire), que sur les formes urbaines avec la protection de l'espace agricole et naturel. »

Ecrit par le 22 février 2026

■ Revitalisation des centres urbains

« Egalement, le Scot inscrit comme principe la revitalisation des centres-villes et villageois et les centralités de quartier. Pour cela, il interdit toute création de zones commerciales et toute extension de celles existantes. Nous sommes désormais dans la maîtrise de l'urbanisation, dans le renouvellement urbain, tout en trouvant un équilibre entre les besoins en développement économique et de logement, selon les tendances démographiques, tout en préservant le cadre de vie et l'environnement. »